

Société neuchâteloise de géographie
Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel



GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

MOBILITÉS ET DÉVELOPPEMENT
TRANSFRONTALIER

GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

MOBILITÉS ET DÉVELOPPEMENT TRANSFRONTALIER

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE **PATRICK RÉRAT** ET **DORIS WASTL-WALTER**

N° 4, 2011

**SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE ET
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL**

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2011
Case postale 5
2002 Neuchâtel 2
Suisse
www.alphil.ch
www.alphilrevues.ch

© Société neuchâteloise de géographie, www.s-n-g.ch
© Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, www.unine.ch/geographie

Géo-Regards : revue neuchâteloise de géographie est une revue à comité de lecture issue de la fusion du *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* et de *Géo-Regards : cahiers de l'Institut de géographie*. Elle est référencée par la Bibliographie Géographique Internationale, Francis et Scopus.

Ce numéro a reçu le soutien de la commission des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel.

N° 4, 2011

ISSN 1662-8527

Abonnements	L'adhésion à la Société neuchâteloise de géographie comprend l'abonnement à <i>Géo-Regards : revue neuchâteloise de géographie</i> . Cotisations annuelles : membre ordinaire : 35.- ; couple : 60.- ; étudiant(e) : 20.- Abonnement (sans adhésion) : 33.- Société neuchâteloise de géographie Case postale 53 2006 Neuchâtel www.s-n-g.ch
Vente directe et librairie	Éditions Alphil-Presses universitaires suisses Case postale 5 2002 Neuchâtel 2 commande@alphil.ch
Vente version électronique	www.alphilrevues.ch
Rédacteur :	Patrick Rérat
Comité scientifique et de rédaction	Roger Besson, Katia Chardon, Frédéric Chiffelle, Antonio da Cunha, Blaise Dupuis, Pierre-Yves Jeanneret, Raoul Kaenzig, Béatrice Lapray, Sophie Marchand, Clémence Merçay, André Pancza, Étienne Piguet, Raffaele Poli, Mark Reinhard, Patrick Rérat, Hubert Rossel, Jean Ruegg, Valérie Sauter, Ola Söderström, Romaric Thiévent, Odile Tissot-Daguette.
Traduction des résumés :	Claude Fleischner, Hubert Rossel et les auteurs
Photos de couverture :	Mur entre Israël et la Palestine. Graffiti de Filippo Minelli et de Bansky.
Responsable d'édition :	Alain Cortat, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

ÉDITORIAL

MOBILITÉS ET DÉVELOPPEMENT TRANSFRONTALIER

Ce numéro de *Géo-Regards* – publié par ailleurs 125 ans après la première parution de son prédécesseur, le *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* – est consacré aux frontières et plus précisément aux relations et pratiques spatiales transfrontalières. Ceci n'est pas étonnant pour une revue qui paraît dans une région entretenant autant de traditions de mobilités transfrontalières¹. L'étude des frontières fait l'objet de surcroît d'une tradition établie en Suisse romande avec en premier lieu les travaux de Claude RAFFESTIN (1974, 1980, 1992).

Les frontières connaissent un regain d'intérêt notamment chez les géographes depuis une vingtaine d'années (NEWMAN, 2006 ; VAN HOUTUM *et al.*, 2005 ; WASTL-WALTER, 2011). Avec la chute du Rideau de fer en 1989, la carte géopolitique de l'Europe, et avec elle les frontières nationales, a en effet connu d'importants changements (MEINHOF, 2002 ; PAVLAKOVICH-KOCHI *et al.*, 2004 ; SCOTT, 2006). De nouveaux États ont été créés alors que d'autres ont disparu. Des accords internationaux ont modifié le caractère et la signification des frontières. L'Union européenne a été progressivement mise sur pied et différents traités – tels que celui de Schengen qui facilite les flux transfrontaliers des biens, des capitaux et des personnes – ont changé la physionomie de l'Europe de manière fondamentale et durable.

On évoque certes de temps à autre, à l'occasion par exemple des récentes élections présidentielles au Danemark ou en France, la possibilité de redonner aux États individuels le droit de contrôler les personnes à la frontière. Toutefois, les changements ont été si profonds et la mobilité transfrontalière (qu'elle soit quotidienne, résidentielle ou autre) tellement établie dans les régions bordant les frontières (et ce numéro en

¹ Les frontières ont retenu de longue date l'attention des géographes. En ce qui concerne le *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, le premier numéro (1886) contenait un article intitulé « Les frontières de la Suisse (étude de géographie militaire) ». Cet article, rédigé par le premier lieutenant-instructeur A. Boillot, renvoie à la géographie d'état-major critiquée par Yves Lacoste dans son essai de 1976 au titre provocateur *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*. Autre contribution à relever, l'étude de Suzanne Daveau portant le titre *Déclin des rapports frontaliers avec la France aux limites du canton de Neuchâtel* et publiée en 1956. Cet article montre l'évolution de la frontière au cours des derniers siècles et plus particulièrement l'importance des pratiques spatiales transfrontalières (marchés, foires, main-d'œuvre, activités agricoles, etc.) qui ont été progressivement remises en question par la consolidation des États-nations et les crises de la première moitié du xx^e siècle. Ces articles peuvent être téléchargés sur le site <http://doc.rero.ch>.

donnera quelques exemples convaincants), qu'il sera très difficile de retourner, même de manière occasionnelle, aux anciens régimes de régulation.

L'approche théorique adoptée dans ce numéro de *Géo-Regards* consiste à regarder les frontières non plus comme des barrières, mais comme facilitant les relations et flux entre pays limitrophes. De nouvelles régions transfrontalières se sont en effet constituées sous l'effet des pratiques spatiales des individus qui, dans leur vie quotidienne, tirent parti des asymétries entre deux nations voisines (différentiels de régime fiscal, de marché du travail, de prix, etc.) (EHLERS *et al.*, 2001 ; FAIST, 2000 ; GROUPE FRONTIÈRE, 2004 ; KRAMSCH et HOOPER, 2004 ; PAASI et PROKKOLA, 2008 ; PERKMANN et SUM, 2002 ; WERLEN, 1995). Ainsi, l'émergence de régions transfrontalières n'est souvent pas initiée par les États eux-mêmes, mais par des acteurs individuels et privés. Ces derniers prennent en compte les avantages qu'ils peuvent tirer de la frontière plutôt que des considérations politiques plus larges. Les États font dès lors face à des développements qu'ils n'ont pas toujours souhaités ou anticipés, et qui nécessitent de leur part la définition de mesures et de moyens ad hoc (comme par exemple la gestion des flux de transports transfrontaliers).

Ce développement n'est pas confiné aux pays européens et se manifeste dans d'autres régions du monde. Des acteurs adoptent des stratégies et organisent leur vie en fonction des voisinages transfrontaliers, alors que les États n'ont fréquemment ni la volonté ni les moyens de contrôler cette mobilité. De même, les régions situées à la frontière sont souvent périphériques et moins développées que les régions urbaines et centrales. Ainsi, les États profitent des développements transfrontaliers qui font prospérer ces régions et qui, pour le moins, permettent d'y maintenir la population.

L'échelle joue un rôle central dans l'étude des frontières. Dans ce recueil d'articles, les échelles locales, régionales et nationales apparaissent comme essentielles à la compréhension des phénomènes étudiés. L'acteur ou actrice individuel(le) se trouve en effet face à des régulations législatives nationales dans un contexte local et régional caractérisé par certaines spécialisations économiques et par des traditions et connaissances variables de la langue, du marché et des villes ou villages de part et d'autre de la frontière. Parfois, les États changent les règles du jeu, ce qui oblige ces acteurs à adapter leurs tactiques et pratiques spatiales transfrontalières.

Les papiers réunis ici ont été présentés pour la plupart dans le cadre de sessions spéciales organisées à l'occasion du colloque *Border Regions in Transition* (BRIT XI) qui a eu lieu à Genève et Grenoble en septembre 2011. Fidèles à la ligne éditoriale de la revue, les contributions sont l'œuvre non seulement de géographes mais également de spécialistes d'autres disciplines (anthropologie, démographie, sociologie, etc.) et recouvrent des terrains débordant largement les frontières helvétiques.

Les douze articles se répartissent en quatre grands thèmes de l'étude des frontières :

- La mobilité quotidienne (travail, achat, etc.) dans le cas de frontières à la perméabilité croissante ;
- La gestion des flux transfrontaliers par la constitution d'une offre adéquate de transports publics ;
- La mobilité résidentielle transfrontalière, soit l'installation de ménages de part et d'autre d'une frontière ;
- Les conséquences de la création ou du renforcement d'une frontière sur les pratiques spatiales transfrontalières.

Mobilité quotidienne transfrontalière

Les flux qui traversent quotidiennement une frontière ont en premier lieu trait au travail frontalier – phénomène abordé dans les articles suivants sous l’angle des travailleurs, des associations et du tissu économique – ainsi qu’aux habitudes de consommation (tourisme d’achat).

BELKACEM et PIGERON-PIROTH s’intéressent au travail frontalier et à son impact sur le développement de la Grande Région, qui est à cheval entre le Luxembourg, l’Allemagne, la Belgique et la France. L’article montre que le travail frontalier a permis, dans les territoires de résidence, d’amortir la crise liée aux restructurations industrielles et de générer un certain regain démographique. Ce dernier a contribué à changer l’image des anciens sites sidérurgiques et favorisé le développement d’une économie résidentielle par la dépense des revenus des travailleurs frontaliers au niveau local. Dans les territoires d’emploi, le travail frontalier constitue un important facteur de développement économique en comblant de forts besoins en main-d’œuvre et en qualification, ainsi qu’en générant des ressources financières (par l’imposition des travailleurs frontaliers dans le pays où ils sont employés). Cette dynamique est toutefois également source de déséquilibres dont les principaux sont l’engorgement du trafic ainsi que, dans les territoires de résidence, une pression sur les prix de l’immobilier et la difficulté que rencontrent les entreprises locales à recruter de la main-d’œuvre qualifiée.

HAMMAN aborde la problématique des travailleurs frontaliers à travers leur prise en charge collective par différentes organisations. Cette main-d’œuvre est longtemps apparue comme peu défendable par les centrales syndicales nationales. Ce vide explique la montée en puissance d’associations de défense des frontaliers. L’auteur montre comment ces dernières se situent en permanence entre une posture syndicale et la défense d’une spécificité transfrontalière. Devant la complexité des systèmes institutionnels (nationaux et européens), les structures d’information des frontaliers se définissent par un entre-deux, à la fois syndicat et prestataire de services (conseils, etc.). Les contacts entre les différentes organisations et les administrations de part et d’autre de la frontière permettent la constitution et la circulation d’un « savoir » transfrontalier. Ces organisations participent ainsi à l’européanisation en faisant connaître aux niveaux national, régional et local les normes communautaires (libre circulation des personnes en matière de travail, etc.).

MUNZ appréhende une autre dimension du travail transfrontalier en s’intéressant à l’industrie horlogère helvétique. Il montre tout d’abord l’importance de la mobilité transnationale qui est constitutive du savoir-faire horloger dans l’Arc jurassien suisse (importance des travailleurs frontaliers, présence d’écoles horlogères des deux côtés de la frontière, etc.). Différents labels de certification ont été élaborés afin de caractériser la spécialisation et l’attractivité de l’Arc jurassien suisse en matière de production horlogère. Plus récemment, la catégorie « patrimoine horloger » est apparue pour souligner cet ancrage historique et promouvoir différents territoires. Ces modes d’appropriation du patrimoine horloger mettent toutefois en scène une histoire presque exclusivement liée à la Suisse. Selon l’auteur, ils rendent « invisibles » les différentes formes de mobilité transnationale et la dimension transfrontalière qui ont structuré et organisent aujourd’hui encore les activités horlogères en Suisse.

Les villes de Komárom (Hongrie) et de Komárno (Slovaquie) ont été séparées par le traité de Trianon en 1920. Comme le montre SIKOS, après une séparation de près de sept décennies, les conditions sont à nouveau réunies pour envisager un développement coordonné et un rapprochement entre les deux villes. Parmi les formes de mobilité transfrontalière, les déplacements liés à la consommation (le tourisme d'achat) prennent de l'importance. La proximité de la frontière crée un environnement particulier dans le commerce de détail, au sein duquel se développent une concurrence horizontale (entre les commerces de niveau similaire) et une concurrence verticale (entre les petits commerces, les coopératives, les chaînes de distribution à forte intensité capitalistique venant d'Europe de l'Ouest, etc.). La très forte concurrence commerciale et la perméabilité des frontières permettent aux consommateurs de déployer des stratégies et des pratiques d'achat tenant compte du cours entre le forint et la couronne (puis l'euro), et des différentiels de prix et de salaires.

Gestion des flux transfrontaliers

L'augmentation des flux traversant quotidiennement la frontière se heurte à des infrastructures de transports qui n'ont généralement pas été conçues dans une perspective transfrontalière. La gestion de la mobilité, notamment par les transports en commun, apparaît comme un enjeu important pour les collectivités territoriales concernées.

BEYER et REITEL ont étudié les réseaux de transports publics dans trois agglomérations transfrontalières (Sarrebruck, Strasbourg et Bâle) qui partagent de nombreuses caractéristiques (taille, flux de navetteurs, configuration des réseaux de transport, etc.). Pour ces auteurs, le renouveau de l'offre en transports publics se situe au croisement d'une double influence : le regain d'intérêt pour les alternatives à la voiture individuelle et l'ouverture des frontières en Europe. L'offre de transports collectifs peut être considérée comme un indicateur du degré d'intégration formelle des agglomérations transfrontalières. Elle peut également être utilisée pour structurer les régions transfrontalières (recherche de taille critique, ambition métropolitaine, etc.). Les auteurs montrent par une typologie la grande diversité des arrangements entre collectivités territoriales pour garantir une offre transfrontalière, et ils en identifient les principaux obstacles (complexité juridique, répartition différenciée des compétences, répartition des recettes et des charges financières, etc.).

En prenant le cas de la Regio Insubrica (Italie/Suisse), VIGANI analyse l'évolution des fonctions de la frontière et ses impacts. Dans une première phase, la frontière a joué un rôle de barrière avec la consolidation des États-nations et créé une distorsion dans un espace économique auparavant commun. La frontière est ensuite devenue un filtre permettant le passage de certains flux et la constitution d'une économie de frontière basée sur des « rentes différentielles » dues à la jonction de deux systèmes politico-économiques (implantation d'industries helvétiques recherchant une main-d'œuvre bon marché par exemple). Finalement, la frontière est devenue une zone de contact avec l'émergence d'une économie transfrontalière. L'augmentation de ces flux n'est pas captée par les transports publics et provoque de nombreuses congestions. Assurer la compétitivité de la région passe selon l'auteur par la constitution d'une métropole polycentrique irriguée par les transports publics. Ce projet est toutefois rendu difficile par le décalage entre les niveaux institutionnels compétents et le manque de moyens à disposition.

Mobilité résidentielle transfrontalière

La grande perméabilité de certaines frontières et l'existence de différentiels notamment sur le marché immobilier incitent des ménages à élire domicile d'un côté ou de l'autre de la frontière. Comme tout phénomène migratoire, la mobilité résidentielle transfrontalière est un processus sélectif dans le sens où elle concerne des groupes de population spécifiques.

COSTA et EGGERICKX montrent que l'ouverture des frontières et la construction européenne n'ont pas eu un impact uniforme sur les différents espaces frontaliers belges. Ces derniers ont en effet connu des évolutions de la population très diversifiées au cours des dernières décennies. Globalement, les zones frontalières de l'est (avec le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Allemagne) sont très dynamiques, alors que celles de l'ouest (avec la France) sont relativement inertes sur le plan démographique. Les premières se caractérisent par une forte attractivité migratoire et par une augmentation du nombre de travailleurs frontaliers. Cette croissance démographique soutenue exerce une pression sur la disponibilité et le coût des logements et des terrains à bâtir. Ceci pourrait indiquer qu'un processus de ségrégation sociale et spatiale est à l'œuvre, obligeant certaines catégories de population à s'installer plus loin des frontières nationales.

La contribution de CARPENTIER, GENGLER et GERBER complète cette analyse en dressant un état des lieux de la mobilité résidentielle transfrontalière dans le cas de la Grande Région et plus précisément entre le Luxembourg et les pays limitrophes (Allemagne, Belgique et France). Cette forme de mobilité est en croissance et s'explique par des logiques socio-familiales (les migrants ont pour la plupart entre 20 et 40 ans), socio-économiques (surreprésentation des personnes à bas salaire même s'il existe une part non négligeable de hauts revenus) et socio-culturelles (plus de la moitié des migrants « retournent » en fait dans leur pays d'origine). Les motivations résidentielles les plus fréquemment citées ont trait au prix du logement (85 %), au différentiel de coût de la vie (55 %) et à l'envie de devenir propriétaire (54 %). La majorité des ménages améliorent ainsi leurs conditions d'habitat en migrant. Des retours au Luxembourg sont également observés : ils sont le plus souvent liés à un changement dans la situation familiale (une séparation par exemple).

RÉRAT, MOINE, GERTSCH et SIGNORET dévoilent l'existence d'un système migratoire complexe dans l'Arc jurassien franco-suisse avec des flux migratoires traversant la frontière dans les deux sens. Quitter la Suisse pour la France voisine concerne des couples avec enfants où généralement l'un des partenaires au moins possède un passeport français voire européen. Les familles interrogées sont passées du statut de locataire d'un appartement à celui de propriétaire d'une maison individuelle en profitant de l'accession facilitée à la propriété en France (niveau des prix, apport personnel exigé, etc.). À l'inverse, les personnes en provenance de France et s'établissant en Suisse ont en majorité moins de 40 ans, vivent dans des ménages sans enfant, sont au bénéfice d'une formation universitaire. Les motivations principales des migrants originaires de la région limitrophe renvoient à des facteurs personnels (formation/dissolution d'un couple, etc.) et à la réduction des trajets domicile-travail. Pour les migrants du reste de la France, les raisons professionnelles ou liées aux études dominent.

ERÖSS, FILEP, TÁTRAI, VÁRADI et WASTL-WALTER se sont penchés quant à eux sur les migrations d'étudiants entre la Serbie et la Hongrie (région de la Voïvodine). Cette frontière a été tracée au sortir de la Première Guerre mondiale, créant ainsi du côté serbe une importante minorité hongroise. De jeunes adultes appartenant à cette dernière traversent la frontière afin de poursuivre leurs études. Leurs motivations ont tout d'abord trait à l'offre de formation et à des critères économiques. Il existe en effet peu de filières dispensées en hongrois en Serbie. En Hongrie, l'éventail d'offres de formation est non seulement plus large mais leur réputation meilleure. De même, les perspectives de carrière renforcent l'attractivité de la Hongrie et ceci de manière d'autant plus intense depuis son adhésion à l'Union européenne. Des facteurs personnels et familiaux jouent également un rôle important. Ces choix migratoires font écho aux stratégies adoptées par les différents gouvernements de Hongrie afin de favoriser la formation et le maintien des communautés hongroises vivant hors des frontières du pays. Malgré ces intentions politiques, l'attrait de la Hongrie ne s'exerce pas uniquement pendant la durée des études mais se prolonge le plus souvent au-delà par une installation définitive.

Renforcement ou création d'une frontière

Les contributions précédentes concernent essentiellement des pratiques spatiales transfrontalières à l'œuvre dans un contexte de porosité croissante des frontières. À l'inverse, deux exemples, l'un tiré de la colonisation et l'autre des frontières externes de l'Union européenne, montrent les conséquences de l'instauration ou du renforcement d'une frontière dans son rôle d'instrument de contrôle et de régulation des mobilités.

TSIGBÉ démontre que le territoire togolais tel qu'il se présente aujourd'hui est le résultat de négociations entre les puissances coloniales (Allemagne puis France et Grande-Bretagne). Ces dernières ont érigé des frontières et des postes de douane afin de protéger et contrôler l'espace conquis. Certaines ethnies ont ainsi été partagées de part et d'autre de la frontière. Face à cette situation, les populations ne se sont pas, selon l'auteur, comportées en victimes résignées. Elles ont réussi à s'approprier progressivement les frontières et à les adapter à leurs pratiques de mobilité de longue distance (migrations saisonnières ou définitives vers certains pays limitrophes pour échapper au recrutement forcé, pour obtenir des rémunérations plus élevées, etc.) ou de proximité (culture de terres situées de l'autre côté de la frontière, contacts avec les membres de la famille, etc.). Les pouvoirs coloniaux successifs ont vainement tenté d'empêcher ces « transgressions » permanentes de la frontière par différents moyens (taxe à l'émigration, impôt sur les récoltes traversant la frontière, etc.).

L'étude de BYRSKA-SZKLARCZYK porte sur les « Fourmis », ces petits contrebandiers traversant quotidiennement la frontière entre la Pologne et l'Ukraine, et gagnant leur vie grâce au trafic de cigarettes. L'évolution du rôle de la frontière a finalement mis un terme à cette activité : l'adhésion de la Pologne à l'espace Schengen a tout d'abord empêché le travail des Fourmis ukrainiennes (un visa est dorénavant exigé) alors que de nouvelles réglementations douanières (sur le nombre de cigarettes pouvant être transportées pour la « consommation personnelle ») ont rendu ce trafic non rentable. Des milliers de personnes ont d'un jour à l'autre perdu leur principale source de revenu. Par une démarche ethnographique et avec l'aide de métaphores, l'auteure analyse la frontière dans le vécu et le discours des Fourmis. La frontière apparaît comme un endroit oppressif où les Fourmis deviennent des « corps dociles » assujettis aux

« techniques de discipline ». Il n'en demeure pas moins qu'elles ont développé au fil des années certaines formes de résistance face au pouvoir.

Dans l'ensemble, ce numéro de *Géo-Regards* présente et analyse des pratiques, souvent créatives et originales, adoptées par des acteurs pour utiliser les frontières et en tirer parti, et ceci dans une vaste palette de contextes territoriaux. Les contributions rassemblées ici mettent en lumière également les possibilités et opportunités créées par les différences entre États – en termes de structure économique et de cadre législatif – pour le développement des régions transfrontalières.

PATRICK RÉRAT,
Université de Neuchâtel
patrick.rerat@unine.ch

DORIS WASTL-WALTER,
Université de Berne
doris.wastl-walter@giub.unibe.ch

BIBLIOGRAPHIE

- EHLERS NICOLE, BOEKEMA FRANS and BUURSINK JAN (eds.), 2001 : « Binational Cities » (special issue), *GeoJournal*, 54 (1).
- FAIST THOMAS, 2000 : *The Volume and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*, Oxford : Oxford University Press.
- GROUPE FRONTIÈRE, 2004 : *La frontière, un objet spatial en mutation*, Espacestemps.net, Textuel, 29.10.2004 (<http://www.espacestemps.net/document842.html>).
- KRAMSCH OLIVIER and HOOPER BARBARA (eds.), 2004 : *Cross-Border Governance in the European Union*, London : Routledge.
- MEINHOF ULRIKE (ed.), 2002 : *Living (with) borders: identity discourses on East-West borders in Europe*, Aldershot : Ashgate.
- NEWMAN DAVID, 2006 : « The lines that continue to separate us: borders in our 'borderless' world », *Progress in Human Geography*, 30 (2), 143-161.
- PAASI ANSSI and PROKKOLA EEVA-KAISA, 2008 : « Territorial dynamics, cross-border work and everyday life in the Finnish-Swedish border area », *Space & Polity*, 12 (1), 13-29.
- PAVLAKOVICH-KOCHI VERA, MOREHOUSE BARBARA and WASTL-WALTER DORIS (eds.), 2004 : *Challenged borderlands: transcending political and cultural boundaries*, Aldershot : Ashgate.
- PERKMANN MARKUS and SUM NGAI-LING (eds.), 2002 : *Globalization, Regionalization and Cross-Border Regions*, Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- RAFFESTIN CLAUDE, 1992 : « Autour de la fonction sociale de la frontière », *Espaces et Sociétés*, 70/71, 157-164.
- RAFFESTIN CLAUDE, 1980 : *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : Litec.
- RAFFESTIN CLAUDE et GUICHONNET PAUL, 1974 : *Géographie des frontières*. Paris : Presses universitaires de France.
- SCOTT JAMES W. (ed.), 2006 : *EU Enlargement, Region Building and Shifting Borders of Inclusion and Exclusion*, Aldershot : Ashgate.
- VAN HOUTUM HENK, KRAMSCH OLIVIER and ZIERHOFFER WOLFGANG (eds.), 2005 : *Bordering space*, Aldershot : Ashgate.

WASTL-WALTER DORIS (ed.), 2011 : *The Ashgate Research Companion to Border Studies*. Farnham : Ashgate.

WERLEN BENNO, 1995 : *Sozialgeographie alltäglicher Regionalisierungen. Band 1: Zur Ontologie von Gesellschaft und Raum*. Stuttgart : Franz Steiner Verlag.

LA PRISE EN CHARGE COLLECTIVE DES RELATIONS DE TRAVAIL TRANSFRONTALIÈRES : REPRÉSENTER UN ESPACE NOUVEAU

PHILIPPE HAMMAN, Université de Strasbourg, phamman@unistra.fr

RÉSUMÉ

Cet article questionne la prise en charge collective des travailleurs frontaliers autour des frontières françaises de l'Est à partir de trois enjeux : la représentation d'un groupe en gestation, en abordant les organisations de frontaliers entre syndicalisme et spécificité frontalière ; leurs répertoires de mobilisation, usant à la fois du nombre et de l'expertise ; et la question de l'institutionnalisation de la sphère transfrontalière, à travers une diversité d'appropriations des références à l'Europe, à la fois géographique, juridique et institutionnelle.

Mots-clefs : *Travailleur frontalier, syndicats, associations, mobilisations, espace-frontière*

Si les politiques sociales ont souvent été privilégiées dans les études comparatives et européennes (HASSENTEUFEL et PALIER, 2001), ces dernières ne les ont guère reliées aux problématiques du travail et de l'emploi. De même, les travaux sur les coopérations transfrontières en Europe demeurent souvent descriptifs ou proches du point de vue des décideurs (WASSENBERG, 2007 ; DUPEYRON, 2008). C'est pour se démarquer que nous avons analysé la structuration socio-économique des régions frontalières en retenant la problématique des migrations de travail transfrontalières, et en nous fondant empiriquement sur une diversité de terrains autour des frontières françaises de l'Est. Des comparaisons peuvent ainsi être menées à la fois au sein de l'Union européenne, vis-à-vis de la Belgique, du Luxembourg et de différents *Länder* allemands, mais aussi par rapport à la Suisse, qui a conclu en matière de migrations frontalières des accords bilatéraux avec les instances communautaires, entrés progressivement en application depuis le 1^{er} juin 2002. Ceci atteste qu'entre des territoires politiques et économiques qui ne se recouvrent pas toujours, les pratiques des acteurs contribuent en permanence à redéfinir l'espace pertinent.

En même temps, quoique fortement structurants, les réseaux transfrontaliers n'apparaissent pas toujours directement, ce qui nécessite un dispositif empirique

croisant observations et enquêtes de manière suivie¹. Les organisations en présence sont diverses : centrales syndicales nationales, associations de frontaliers, services européens de l'emploi (*European Employment Services*), personnels de structures d'expertise parapubliques. Chaque groupe d'acteurs et de représentants a fait l'objet d'une enquête de terrain, de part et d'autre de la frontière.

Le raisonnement part d'un premier constat, appuyé sur la littérature existante : la faiblesse de long terme de l'investissement des centrales syndicales dans la sphère transnationale, en développement depuis la décennie 1970. À cette période, les syndicats s'adaptent difficilement à la tertiarisation des économies, à la désindustrialisation et au chômage ; la situation de travailleurs « étrangers » n'est guère prise en compte (GOBIN, 1997 ; REGIN et WOLKOW, 2002, p. 37-47). Face à cette fermeture nationale, le mouvement syndical européen reste fragile ; la création de la Confédération européenne des syndicats (CES) le 13 février 1973 ne met qu'en apparence fin à la division ; par exemple, il faut attendre 1999 pour que la Confédération générale du travail (CGT) française rejoigne la CES, dotée de peu de moyens (ABBOTT, 1997 ; WAGNER, 2005 ; HASSENTEUFEL et PERNOT, 2009). Dans ce contexte, les travailleurs frontaliers apparaissent longtemps « peu défendables » pour les syndicats nationaux, qui les perçoivent plus comme des profiteurs (l'attrait d'un salaire supérieur, l'image du fraudeur fiscal...) que des victimes des écarts de législations nationales.

Ce vide d'organisation et ces contraintes expliquent la montée en puissance d'associations de défense des frontaliers (HAMMAN, 2006). Ces dernières sont aujourd'hui confrontées aux structures transfrontalières syndicales et publiques lancées depuis les années 1990, notamment dans le cadre des services européens de l'emploi EURES-Transfrontaliers, qui regroupent au niveau des euro-régions (Sarre-Lorraine-Luxembourg, Rhin supérieur...) les services publics de l'emploi (Pôle Emploi en France, *Agentur für Arbeit* en Allemagne...), des syndicats et des organisations patronales, la coordination étant assurée par la Commission européenne. Ces réseaux diffusent au public des informations (fiches pratiques, paramètres sociaux, guides fiscaux...), comme le font aussi couramment les groupements de frontaliers (HAMMAN, 2009a).

Nous analyserons comment ces territoires transfrontaliers peuvent produire leurs propres représentants, c'est-à-dire comment un espace-frontière est approprié par de nouveaux groupes, à partir de deux formes parallèles : l'association et la section syndicale, les deux étant significatives d'une ambivalence originelle et qui perdure dans les conflits et les transactions repérés autour des frontières françaises de l'Est (HAMMAN, 2006, 2008a).

LA REPRÉSENTATION D'UN GROUPE EN GESTATION

L'apparition des organisations de frontaliers date pour l'essentiel des années 1970, marquées par l'accroissement du travail transfrontalier. Par exemple, de 1968 à 1975, le nombre des frontaliers lorrains employés en Sarre et Palatinat passe de 4 600 à 12 000, ceux travaillant au Luxembourg de 2 100 à 5 500². L'espace frontalier

¹ Nos recherches ont débuté en 2000 ; des vagues d'entretiens régulières ont été menées depuis lors.

² Chiffrages Services européens de l'emploi EURES.

produit ainsi ses propres intermédiaires, qui posent des césures avec les institutions représentatives nationales, sans toutefois s'en départir. Les organisations de frontaliers se situent en permanence entre une posture syndicale et la défense d'une spécificité frontalière. La question de la coopération conflictuelle appliquée aux alliances entre structures se réclamant des frontaliers est dès lors centrale.

LES ORGANISATIONS DE FRONTALIERS ENTRE SYNDICALISME ET SPÉCIFICITÉ FRONTALIÈRE

La création d'associations de frontaliers en France a des conséquences sur les relations avec les organisations syndicales existantes et sur le travail de défense lui-même, notamment par rapport à la place du bénévolat. En parallèle de ce premier « modèle », qui concerne notamment le cas franco-allemand, se dégagent aussi des configurations dans lesquelles la prise en charge des revendications frontalières est assurée par les syndicats. C'est le cas au Luxembourg, moyennant un certain nombre de transactions comme la fondation de sections spécifiques aux frontaliers, qui permettent à ces derniers d'être représentés directement par d'autres frontaliers, et au syndicat d'enregistrer un taux élevé d'adhésions. Les liens transnationaux précoces dans la sphère syndicale au Benelux ont favorisé cette reconnaissance.

L'identité sociale des porteurs des revendications frontalières constitue une entrée complémentaire : qui sont, dans le pays d'emploi, les syndicalistes qui s'investissent dans les problématiques du travail transfrontalier, face, bien souvent, aux associatifs frontaliers dans le pays de résidence, et comment se fondent des espaces d'échanges ? Un groupe apparaît identifiable, engagé simultanément sur plusieurs scènes : régionalement, de part et d'autre de la frontière (par exemple en Sarre et en Lorraine), et en termes de combinaisons d'échelles d'action (en Sarre et au niveau de l'Eurorégion Sarre-Lorraine-Luxembourg-Rhénanie-Palatinat, etc.). Compte tenu de leur parcours, ces acteurs jouent un rôle d'entremetteurs entre les différentes scènes, pouvant endosser des postures transactionnelles plus facilement que d'autres, qui seraient simplement identifiés à un seul univers professionnel et national.

Par exemple, un certain nombre de frontaliers français actifs au sein d'une association de défense le sont aussi en Allemagne, exerçant des responsabilités au niveau syndical et/ou de comités d'entreprise tels que Ford ou ZF (boîtes de vitesse), qui emploient une part conséquente de travailleurs mosellans. Cette transaction est intéressante pour les différentes parties : les syndicats allemands, qui promeuvent une image d'attention spécifique à l'endroit des frontaliers, pour favoriser leur adhésion ; les représentants frontaliers français en question, qui bénéficient de positions reconnues dans l'entreprise et de plages libérées pour exercer leur activité de suivi ; et les frontaliers eux-mêmes, qui obtiennent un conseil, sur le lieu de travail et de la part d'un collègue français, qui sera d'un accès aisé. L'hybridation devient ainsi possible.

Au sein même de la confédération syndicale allemande *Deutscher Gewerkschaftsbund* (DGB), l'organisation de la protection syndicale des frontaliers employés en Sarre est significative d'accommodements, entre le niveau confédéral et les syndicats de branche, où des transactions apparaissent en fonction des affaires en cause et des permanents syndicaux. Sur le principe, le *Rechtsschutz* (protection juridique) est de la compétence du DGB *via* une filiale spécialisée. Mais certains

syndicats professionnels comme la *IG-Metall* (métallurgie) sont eux-mêmes investis dans le suivi de contentieux de frontaliers, à travers leur propre *Rechtsschutzsekretär* (secrétaire juridique). Aucun de nos interlocuteurs n'a pu expliciter un critère précis quant à la répartition des dossiers ; il en va à la fois de compétences juridiques et d'une connaissance personnelle des situations en jeu.

Pour être avérées, ces transactions demeurent largement tacites, comme si les intérêts, mais aussi les représentations de la confédération et des syndicats de branche, des délégués syndicaux et des frontaliers eux-mêmes supposaient un implicite quant à ce que désigne le « bon » conseil. Les questions sont souvent proches de celles des syndiqués allemands (une invalidité, un accident du travail, un calcul de retraite, etc.), et pourtant vite différentes, entre deux législations nationales et des règlements communautaires. Cette combinaison est difficile à apprécier de façon unique, entre éléments juridiques (le sérieux d'un service propre dédié...) et sociaux (la proximité et le vécu d'un syndicaliste dans l'entreprise ou la branche...). Nous avons affaire à des transactions entre dimensions technique et politique du syndicat lui-même et de ses représentants, qui, pour fonctionner, ne doivent pas apparaître explicitement, sauf à rompre l'unité du discours de la défense du salarié, et plus encore du frontalier : ce dernier préoccupe diversement les syndicats de branche en fonction du domaine d'activité, où cela fait enjeu ou non, en contexte de « concurrence » des associations côté français. En effet, à partir de l'observation des permanences, des manifestations qu'elles organisent et des bulletins qu'elles éditent, il apparaît que les structures d'information des frontaliers – syndicales, associatives et parfois même parapubliques – se définissent en permanence dans un entre-deux, à la fois syndicats « bis » et prestataires de services. Les adhésions des frontaliers à des collectifs ne sont pas uniquement motivées par une identité de position partagée, mais d'abord par la sensibilité à une offre de prestations répondant à des inégalités vécues ou perçues dans l'immédiateté (l'imposition, la protection sociale, etc.).

COOPÉRATION CONFLICTUELLE ET PROBLÉMATIQUE DES ALLIANCES

Ce travail de légitimation autour de la production de collectifs est directement lié à la complexité des rapports entre associations de frontaliers et syndicats dans les espaces frontiers. La concurrence pour attirer les frontaliers à soi est indissociable d'une nécessaire coexistence, afin de disposer d'interlocuteurs dans le pays voisin. Une telle configuration permet d'analyser les modes pratiques de constitution de coalitions interorganisationnelles dans le domaine social et du travail.

La similitude des énoncés ne doit pas tromper. S'il est question de défendre les travailleurs frontaliers et si un certain nombre de thématiques sont récurrentes quelle que soit l'organisation – à l'exemple des questions de non-reconnaissance des taux d'invalidité entre la France et l'Allemagne, dont des frontaliers peuvent fortement pâtir –, l'hypothèse de la diffusion de cadres contestataires (*frame analysis*), n'est pas suffisante³. À chaque fois, le ralliement derrière un mot d'ordre semblable passe

³ Selon ce modèle, les coalitions se nouent sur la coïncidence d'un même cadre contestataire. « Compris comme un cadre du mouvement, la forme organisationnelle définit les groupes comme des personnes qui agissent ensemble d'une manière particulière » ; dès lors, la coopération entre organisations aurait comme préalable un alignement des cadres d'action entre groupements, faisant se

par tout un processus de traduction dans l'ordre des préoccupations internes à chaque structure. Des dynamiques transactionnelles vont plus ou moins fonctionner, y compris en raison de luttes à l'intérieur de chaque organisation. L'échec de l'initiative des « 1^{er} mai transfrontaliers » tenus sur un lieu unique pour l'espace SaarLorLux l'illustre. Il renvoie davantage aux craintes de chaque centrale syndicale de ne pas être suivie par sa base sur cette « délocalisation » tournante d'une journée hautement symbolique qu'aux tractations pour trouver un ordre de défilé et de revendications commun ou encore associer les associations de frontaliers.

Certes, on repère un *master frame* commun aux structures militantes engagées sur les questions du travail frontalier, comme cela a été le cas pour le dossier de la Contribution sociale généralisée (CSG), contentieux qui a duré de 1992 à 2000. Le gouvernement français considérait la CSG comme un impôt, auquel les travailleurs frontaliers auraient été assujettis. Des associations de défense ont fait valoir qu'il s'agissait matériellement d'une cotisation sociale, quand bien même le texte de loi parlait de prélèvement fiscal. À ce titre, les frontaliers français n'auraient pas eu à la payer, puisqu'ils sont soumis aux cotisations sociales dans le pays d'emploi et non de résidence. Après de nombreuses procédures, nationales d'abord, la Cour de Justice des Communautés européennes leur a donné raison dans un arrêt du 15 février 2000. Tout au long de ces démarches en justice, une association comme le comité des frontaliers de la Moselle a bénéficié du soutien de la section CGT locale, les deux structures ayant le même avocat, qui a rédigé le mémoire déposé devant la Commission européenne, afin que celle-ci déclenche la procédure de recours en manquement contre l'État français et saisisse la Cour. Cependant, les rapports sont restés tendus entre les associatifs frontaliers et les responsables syndicaux nationaux. Ce frontalier mosellan évoque son expérience contrastée : « *On n'a eu aucun soutien des responsables nationaux. Au niveau régional aussi, c'était la grande guerre, à coup d'articles de presse, comme quoi les frontaliers ne manifestent pas leur solidarité, "ils veulent le beurre, l'argent du beurre" [...]. Mais au niveau local, ils étaient d'accord avec nous* » (entretien, 13 février 2002).

Qui plus est, la *frame analysis* reste située par rapport à un « cycle de protestation » que la diffusion d'une thématique similaire parmi un ensemble de mouvements, associatifs et syndicaux, contribue précisément à créer (SNOW et BENFORD, 1992). Mais les relations établies entre une instance publique allemande d'information sociale comme l'*Arbeitskammer* de Sarre et les syndicats du DGB, et même les associatifs français du Comité de défense des frontaliers de Moselle, montrent que l'alignement des cadres n'est pas un préalable à des alliances dans la mobilisation. L'*Arbeitskammer* (AK), ou chambre du Travail, est une instance d'information financée par un prélèvement sur les salaires des actifs employés en Sarre. L'AK compte parmi ses membres fondateurs le DGB Saar, mais il s'agit d'une institution « publique », qui rend, de façon officielle, chaque année au gouvernement du *Land* un rapport sur la situation sociale régionale. L'AK a pour mission de conseiller gratuitement sur ses droits (protection sociale et familiale, droit du travail, impôts, logement, etc.) tout salarié employé en Sarre (ce qui inclut les travailleurs frontaliers), que la personne soit ou non adhérente à un syndicat.

dégager une référence commune partagée ou *master frame* : MCADAM *et al.*, 1996, p. 206 ; GERHARDS and RUCHT, 1992.

Son activité de conseil se différencie de ce fait de celle des centrales syndicales. Ces dernières proposent une protection juridique plus approfondie, mais réservée aux seuls adhérents, accompagnant le cas échéant le salarié jusque devant le tribunal social ou du travail (ce qui est statutairement impossible pour l'AK). Cette distinction n'empêche pas des contacts réguliers entre syndicalistes et personnels de l'AK. C'est vrai institutionnellement, à travers le truchement des services EURES-T, pour la co-édition de brochures d'information et la tenue de journées de formation. Et des circulations existent aussi au niveau des acteurs : pour preuve, l'actuel conseiller EURES du DGB Saar a été auparavant journaliste pour le compte des publications de l'AK.

Quant aux responsables de l'association des frontaliers de Moselle, ils insistent sur l'intérêt des partenariats noués avec l'AK, susceptibles d'offrir *sans coût* une formation adaptée sur les évolutions juridiques. Le président du comité salue cette initiative : « *On va avoir un séminaire avec l'Arbeitskammer, comme chaque année, sur le droit social, droit du travail. Ils ont un grand centre de formation, tous les syndicats du DGB vont aussi là-bas, et on y va gracieusement, parce que depuis 27 ans on a établi des liens très étroits avec eux* » (entretien, 25 février 2005).

L'observation de ces sessions de formation est éclairante. Le seul militantisme ne suffit pas pour suivre des dossiers de frontaliers. Il faut être en mesure de manier un certain nombre d'outils théoriques et pratiques, qui s'acquièrent en partie par l'expérience, mais demandent une attention permanente, compte tenu de la diversité des textes et de leurs évolutions fréquentes. Dans pareilles séquences, les transactions sont non pas bipolaires (syndicats/associations), mais tripolaires, où le troisième acteur est l'instance de formation des « experts », qui vont ensuite à leur tour renseigner les frontaliers (HAMMAN, 2009a). Or, il ne s'agit pas de relations strictement verticales (formateur/formés), mais croisées.

La première lecture des journées de formation semble simple : il est fréquemment fait appel à des responsables administratifs nationaux de différents services (Centre des impôts, administrations sociales et du travail, Caisses de maladie et de retraite...), spécialisés dans leur domaine et leur législation nationale, pour venir exposer, chacun en ce qui le concerne, les principes généraux et les points d'actualité devant un public d'interlocuteurs en prise avec les questions transfrontalières : syndicalistes, conseillers EURES et associatifs frontaliers. Le plus intéressant est ailleurs : dans le fait que les formateurs- « experts » sont eux-mêmes formés par d'autres, en fonction des domaines et du cadre national, c'est-à-dire « échangeant » tantôt la posture du maître et de l'élève, ou suivent des sessions communes. C'est là une autre trace de processus d'hybridation en cours, entre univers techniques et militants (HAMMAN, 2002).

Chaque année, l'AK de Sarre organise une journée de formation sur les questions transfrontalières dans l'important centre de Kirkel, près de Sarrebruck, pour les dirigeants du comité des frontaliers de Moselle. Ces derniers viennent se confronter aux responsables administratifs des institutions sociales et des caisses sarroises, conviés pour des présentations, c'est-à-dire ceux-là même que les associatifs et les syndicalistes retrouvent au cours de l'année en face d'eux lorsqu'ils ont à négocier tel ou tel dossier de retraite ou de maladie pour un frontalier, etc. Dans ces séances en « terrain neutre », la parole apparaît de part et d'autre « libérée », dans un certain « entre-soi ». Les personnels de l'AK se reprennent parfois et discutent publiquement de points qui semblent litigieux ou susceptibles d'interprétations diverses. Sur des sujets juridiques

pointus, les propos « de terrain » des responsables associatifs témoignent même d'une maîtrise non atteinte par certains « professionnels » du conseil transfrontalier, comme les conseillers EURES, voire des personnels de l'AK.

De tels passages, circulations et circularités rompent avec toute vision unilatérale de diffusion d'un « savoir » transfrontalier qui serait le monopole de tel ou tel ; nous sommes dans l'ordre des compromis pratiques, souvent informels. Les sessions de formation le révèlent de façon plus visible, en cercle restreint, dans le « petit monde du transfrontalier », selon l'expression couramment usitée par les syndicalistes, les associatifs comme les représentants des institutions de protection sociale nationales. Dans ce paysage singulier, c'est en combinant plusieurs registres d'action que les collectifs de frontaliers parviennent à s'imposer, au sein d'interactions instables associant toujours coopérations et tensions.

UNE SOCIOLOGIE DE L'ACTION COLLECTIVE : LES RÉPERTOIRES DE MOBILISATION DES GROUPES FRONTALIERS

La défense des travailleurs frontaliers apparaît de prime abord comme une cause illégitime, confrontée à une image doublement négative de profiteurs aux revendications corporatistes. C'est par des mobilisations collectives, mais aussi par la production d'une expertise militante que les porte-parole entreprennent de contourner ces obstacles. Ceci passe également par des compétences et des savoir-faire valorisables/valorisés dans le rapport aux institutions européennes (HAMMAN, 2005, 2008 b). Ces évolutions reposent sur une appropriation du droit, acquise « sur le tas », s'agissant d'avancer les normes communautaires face aux divergences de législations nationales. Du fait de leur position singulière dans des espaces-frontières (HAMMAN, 2009b), les organisations de frontaliers sont contraintes de « tout jouer » : l'expertise (la maîtrise des normes nationales et communautaires et le *lobbying*), le nombre (comme répertoire syndical classique des mobilisations) et le coup d'éclat (en mettant en exergue publiquement des cas individuels inextricables ou en arguant de discriminations) (HAMMAN, 2006).

Concernant la ressource du nombre, on pense immédiatement aux manifestations de rue. Les groupements de frontaliers, même syndicaux, n'y recourent pas de façon systématique, mais selon une logique du « coup d'éclat » ponctuel ; cela a été le cas au cours des mobilisations contre l'assujettissement à la CSG par exemple. L'assemblée générale annuelle est aussi un moment clef de la vie des collectifs frontaliers pour attester devant les responsables politiques et administratifs régionaux présents sur place la réalité des mobilisations locales. Enfin, les comités associatifs usent fréquemment de la pétition, qui permet de jouer le nombre sans la contrainte de la mobilisation physique des personnes. C'est un signe des difficultés qu'ont des structures dispersées le long des frontières à se faire entendre au niveau national : il s'agit de produire de la représentativité, dont une association ne jouit pas au même titre qu'une centrale syndicale (ANDOLFATTO et LABBÉ, 2000).

En regard, le travail de *lobbying* juridique mené par les représentants frontaliers semble *a priori* éloigné des discours de militance sociale qu'ils font régulièrement entendre. Mais l'expertise juridique est bien adaptée à la logique d'influence européenne, tandis que la mobilisation des individus ne s'intègre pas aisément dans le système d'intermédiation communautaire (IMG et TARROW, 2001). Dans les espaces-frontières,

les porte-parole des frontaliers expérimentent des voies nouvelles de mobilisation qui ne passent plus seulement par les cadres institutionnels nationaux : ils utilisent avec habileté les ressources de l'Europe « d'en haut », faisant condamner les États par les instances communautaires, comme dans le cas de la CSG. Plus précisément, la maîtrise du droit reposant sur l'expérience de bénévoles acquise au fil des cas individuels est conjuguée avec l'aide de juristes de certains syndicats dans le pays d'emploi et de structures d'expertise associées (par exemple, l'AK), et avec le mandatement de cabinets spécialisés. L'objectif de faire jurisprudence suppose de s'attacher au besoin les services de ténors du barreau, ce qui est possible dans le cas des avocats « travailistes » (WILLEMEZ, 2003).

Ainsi, l'investissement d'un registre d'action particulier – le recours au droit – a-t-il permis aux leaders frontaliers non seulement de faire entendre leur voix en Europe, mais aussi de se voir reconnaître comme des interlocuteurs légitimes de la question du travail transfrontalier. En produisant une expertise fondée sur les normes communautaires, ces associatifs parviennent à contourner certains obstacles à l'organisation d'actions collectives en faveur des frontaliers. S'efforçant d'acquérir des compétences juridiques et des aptitudes adaptées à l'espace politique communautaire, ces acteurs de terrain élaborent peu à peu des modes de soutien et d'intervention qui, tout en empruntant aux savoir-faire syndicaux forgés dans un cadre national, tentent de s'en éloigner pour mieux se conformer aux exigences européennes. Plus qu'une lecture des « dilemmes pratiques » auxquels sont confrontés les acteurs dans le cours de la protestation (GENÈSES, 2005), c'est une analyse du processus d'eupéanisation de pratiques de défense que permet le suivi des trajectoires des responsables frontaliers. Des interactions réciproques se dégagent, significatives de ce qui circule dans un espace-frontière. Par leurs expériences, leurs connaissances et leurs savoir-faire, les associatifs frontaliers parviennent à faire de la cause qu'ils portent un enjeu particulier et technique, le décalant du domaine d'action classique des organisations syndicales traditionnelles. En même temps, cette dimension singulière de la cause produit des modalités d'action spécifiques qui permettent aux militants de devenir non seulement des promoteurs efficaces des intérêts des frontaliers, mais aussi des représentants reconnus aux niveaux européen et national (HAMMAN, 2008b).

L'investissement vers l'Europe d'acteurs inscrits dans des espaces périphériques se comprend aussi par la force d'une référence-repoussoir, la libre circulation des capitaux, qu'aurait consacrée le traité de Maastricht, suivant nombre de discours produits par des militants frontaliers – tandis que l'Europe sociale demeurerait balbutiante. Le président du Comité des frontaliers de Moselle est très vif :

« Malheureusement, l'Europe qui se construit actuellement, c'est l'Europe de la finance... contre les systèmes de retraite, la Sécurité Sociale, les conventions collectives. Le monde du travail souffre de Maastricht, il y en a eu des attaques contre le droit social, à la tronçonneuse ! Le cœur de Maastricht, c'est la libre-concurrence entre les firmes et les salariés. Donc c'est la loi de la jungle ! Moi je suis profondément européen, mais pour l'Europe des travailleurs, l'Europe de la justice sociale. Donc ce sont des actes politiques que nous devons combattre. » (Entretien, 1^{er} mars 2004)

Le droit permet alors de « dé-localiser » les problèmes, en facilitant une montée en généralité de la question d'un statut de frontalier en Europe, par-delà la diversité des situations bilatérales. Il constitue un « grandissement » de l'espace frontalier et vaut

d'autant plus comme mode de légitimation. Les représentants des frontaliers poussent à l'application du principe de libre circulation des personnes en matière de travail, en se positionnant comme auxiliaires de terrain des instances européennes. Cette dynamique a été lancée « par le bas », par des acteurs de terrain, mais se comprend en même temps « horizontalement », compte tenu de la concurrence entre porteparole. Son originalité est d'être liée à des ressources « d'en haut », la Commission européenne et la Cour de Justice notamment. Ces usages spécifiques du droit peuvent être interprétés comme une tentative visant à transformer une contrainte (les disparités de longue date des législations nationales) en ressource dans un contexte favorable, celui de la mobilisation pratique des normes européennes opposée aux discours intégratifs demeurant « en surplomb ». Les appropriations de l'Europe dans les espaces frontaliers s'interprètent de la sorte, mais soulignent aussi la contrainte de la pluralité des acteurs et des instances qui tendant à présent à se réclamer du répertoire européen et de la défense des frontaliers, d'où des modes de compétition renouvelés, au-delà du duel-duo syndicats vs associations de frontaliers.

LA QUESTION DE L'INSTITUTIONNALISATION : APPROPRIATIONS DE L'EUROPE DANS LES ESPACES FRONTALIERS

La scène transfrontalière se complexifie avec le mouvement actuel d'organisation transfrontière des syndicats nationaux. À l'exemple des initiatives SaarLorLux et Rhin Supérieur sont établis au niveau des eurorégions des Conseils syndicaux interrégionaux, émanations de la Confédération européenne des syndicats (Wagner, 2005). Ce syndicalisme européen « de proximité » peut être confronté aux activités des associatifs, sans oublier les collectivités territoriales qui investissent désormais également le répertoire transfrontalier.

Parmi d'autres, la place ambiguë de l'*Info-Institut* de Sarrebruck illustre ces frontières mouvantes. Cette structure d'information et d'expertise est financée en partie par des fonds européens. Quand bien même, à l'origine, les syndicats sarrois ont participé à sa fondation *via* le Comité économique et social de la Grande Région SaarLorLux Rhénanie Palatinat, cette désignation renvoie désormais à la fois à l'institution de support aux services EURES-T de ce territoire, mais aussi à une société de droit privé qui propose différentes prestations d'expertise et de formation moyennant rémunération. De plus, l'*Info-Institut* prend place au sein de l'Observatoire interrégional de l'emploi de la Grande Région SaarLorLux, réseau d'institutions de production de statistiques qui constitue un autre enjeu dans la représentation des flux frontaliers, celui de leur mesure, mais aussi du guidage des instances politiques et socio-économiques interrégionales qui se multiplient⁴. Les rapports entre comités de défense et structures publiques INFOBEST (*Information und Beratungsstelle*) en Alsace sont également significatifs. La mise en place de ces bureaux externalisés par rapport aux administrations nationales renseigne sur l'actualisation des valeurs publiques: la genèse d'un service public transfrontalier se donne à voir dans son originalité et ses limites, ce dernier étant pris entre la posture d'interlocuteur-relais et la détention de savoirs

⁴ Cf. www.grandregion.net/fr/coll_pol/index_EC628013AD9E4CEEA092104E167F55C9.html (page consultée en septembre 2009).

propres, entre la neutralité administrative « classique » et l'engagement au service des frontaliers (HAMMAN, 2004 ; DUPEYRON, 2008, p. 227-241).

Corrélativement, associées aux réseaux EURES-T au titre des partenaires sociaux, les centrales syndicales se montrent rétives à une intégration de leurs « équivalents » associatifs frontaliers, car cela conduirait à aménager le principe de représentativité et à partager les subventions communautaires. En fonction des espaces en jeu, les responsables de collectifs perçoivent dès lors, selon les cas, les nouvelles institutions transfrontières comme une opportunité, une menace, ou encore un phénomène distinct de leurs actions. Dans ce contexte où le recours aux experts devient un enjeu prégnant de l'action publique (DUMOULIN et al., 2005), les mobilisations de frontaliers apparaissent liées aux transformations d'espaces plus institutionnels, notamment interrégionaux. Les instances socio-économiques (comme les Conseils économiques et sociaux) et les Unions syndicales s'y réorganisent en dégageant des prolongements transfrontaliers. Mais ces processus peinent à s'inscrire dans des territoires qui demeurent souvent mouvants et concurrents. Par exemple, on compte à l'heure actuelle deux Conseils syndicaux interrégionaux et deux zones EURES-T pour une même Euro-région aussi bien dans le cas de SaarLorLux que du Rhin Supérieur. Constitutives d'un espace-frontière, ces configurations renvoient à la diversité des échelles spatiales en interaction dans les régions frontalières (WASSENBERG, 2007 ; HAMMAN, 2009b).

Ces processus d'institutionnalisation permettent d'éclairer l'appropriation de ressources entre groupes mobilisés et la dialectique entre groupes à liens forts et à liens faibles, pour reprendre la distinction de Mark Granovetter⁵. Un même frontalier, en tant que demandeur d'information ou en tant que militant mobilisé sur ces questions, peut être membre côté français d'une association de défense, appartenir à un syndicat sur le lieu de travail ou être élu au comité d'entreprise, dans le pays voisin, et également faire appel à des instances publiques expertes de conseil – telle l'AK de Sarre. Ceci renvoie à la conscience de déterminants croisés, où les engagements des uns et des autres correspondent à des « chaînes d'équivalences » (intellectuelles et pratiques) qui se constituent dans des espaces-frontières. L'objectif d'un collectif militant va ainsi se déplacer d'un enjeu particulier (lié à la posture spécifique des frontaliers et au passage de la frontière entre deux systèmes nationaux) à une scène d'enjeux multiples (le travail dans l'entreprise, la migration, la résidence, les modes de transport, etc.), ce qui permet aux porte-parole d'invoquer le répertoire général du combat pour la justice sociale, et en particulier l'Europe sociale et pas seulement économique.

Dans ce contexte, les représentants frontaliers construisent une posture de « courtiers » en information sociale et juridique, de passeurs qui opèrent un « transcodage » (LASCOURMES, 1996) en matière de politiques sociales et de droit du travail. Les exigences croissantes de compétences à la fois sociales, juridiques et linguistiques posées par la Commission européenne, d'une part, et les syndicats, de l'autre, pour l'exercice des fonctions de conseiller syndical EURES sont révélatrices, jusqu'à réduire le nombre de candidats susceptibles de prétendre à ces fonctions. Le président du DGB Saar, qui loue son conseiller EURES comme « *le génie des langues dans la maison* », l'explique :

⁵ Ce dernier suggère que l'efficacité de la mise en réseau et de la production de collectif est d'autant plus grande que ces deux modes sont combinés (GRANOVETTER, 1973 ; 1983, p. 209).

« Il n'y a pas que la langue, il faut prendre des gens – je parle en tant que syndicaliste – qui remplissent une certaine qualification, qu'ils soient aussi l'avocat, au sens figuré, de ceux qui viennent avec leurs problèmes. Il y a une différence si je vais chez un conseiller des administrations, qui, peut-être en fonction de comment il est disposé ou des instructions qu'il reçoit, fait plutôt attention à ce que ça n'aboutisse jamais à une indemnisation. [...] De là, le nombre de ceux qui peuvent le faire devient déjà réduit. Parce que, selon mes exigences, la personne doit être orientée dans un sens syndical et elle doit remplir les compétences professionnelles, dont la compétence linguistique, la compétence en droit social, etc. » (Entretien, 23 janvier 2007)

CONCLUSION

Les espaces frontaliers s'apparentent à un tissu de relations humaines et sociales plus ou moins denses et revendiquées. Par là, c'est la relation souvent présumée entre liens transfrontaliers et construction européenne qui est interrogée. Les organisations de frontaliers et leurs porteurs participent de l'eupéanisation en faisant connaître aux niveaux national, régional et local les normes communautaires, justement à travers les conflits qu'ils gèrent. Provenant d'une position souvent périphérique, ces entremetteurs parviennent à se connecter à des univers centraux, débouchant sur de l'action par toute une activité juridique et relationnelle pour mettre en rapport des mondes qui ne se rencontraient pas dans les institutions nationales ni régionales. L'Europe comme édifice institutionnel et comme nouveau cadre des relations de travail et de leur régulation est ainsi rendue d'appréhension concrète dans la vie quotidienne et professionnelle des citoyens concernés. C'est ce positionnement d'intermédiaires qui est aujourd'hui devenu concurrentiel – signe de son succès comme des difficultés qui demeurent.

Dans les régions frontalières se reconfigurent les oppositions entre autonomie (syndicat/association, etc.) et interdépendances (dans la maîtrise des ressources techniques et juridiques expertes, pour la formation des militants, en particulier). Des pratiques en réseau s'étendent, où les divergences ne s'effacent pas, mais où il ne s'agit pas seulement de mouvements sociaux *per se* en concurrence. C'est précisément ce qui conduit à des alliances, dans la mesure où se forge une même identité sectorielle, au fil des participations à des réunions, etc. Ceci ne gomme pas la diversité, qui va être au contraire affichée dans ces arènes nouvelles.

Le prisme transfrontalier allié à la problématique des mobilisations permet de saisir comment les cadres locaux se connectent à des mouvements sociaux généraux (par exemple, en rapport aux syndicats dans le pays d'emploi, ou lorsque des associatifs en appellent au droit communautaire) et, concomitamment, comment des mouvements transnationaux s'implantent dans des territoires et se « localisent » (les services de l'emploi EURES, etc.). Ces processus fonctionnent suivant des transactions continues ; les études permettent de dépasser certaines notions-écrans en vogue dans l'analyse inter ou transnationale, à l'instar de la globalisation et de la gouvernance. On peut au final relever un déplacement des revendications portées par les mouvements de frontaliers : on passe d'une revendication « liberté-égalité », au cœur de la matrice de la concertation sociale de l'État-providence, vers un répertoire davantage marqué par la tension entre l'égalité et la différence, ou encore les discriminations. Ce glissement

par rapport aux stratégies tant nationales qu'européennes renvoie à la tension qui caractérise aujourd'hui le monde du travail et les relations professionnelles autour du couple flexibilité/mobilité. La figure de l'étranger est emblématique d'un mouvement de reconnaissance de l'autre dans sa différence, comme effet miroir et dans sa dimension négative (en France, le fameux « plombier polonais », qui en arrive paradoxalement à incarner le capitalisme sauvage lors du référendum sur la Constitution européenne de 2005). En même temps, ces balancements entre les représentations de l'ici et de l'ailleurs font deviner ce qui circule. Le couple « liberté-égalité » se maintient alors que la tension entre « égalité et différence » constitue un nouveau registre de qualification des relations socio-économiques transfrontalières, en multipliant les répertoires d'action.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBOTT KEITH, 1997 : « The European Trade Union Confederation : Its Organization and Objectives in Transition », *Journal of Common Market Studies* 35, 465-481.
- ANDOLFATTO DOMINIQUE et LABBÉ DOMINIQUE, 2000 : *Sociologie des syndicats*, Paris : La Découverte.
- DUMOULIN LAURENCE, LA BRANCHE STÉPHANE, ROBERT CÉCILE et WARIN PHILIPPE (dir.), 2005 : *Le recours aux experts : raisons et usages politiques*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- DUPEYRON BRUNO, 2008 : *L'Europe au défi de ses régions transfrontalières. Expériences rhénane et pyrénéenne*, Berne : Peter Lang.
- GENÈSES. SCIENCES SOCIALES ET HISTOIRE 59, 2005 : dossier « Pratiques protestataires ».
- GERHARDS JÜRGEN et RUCHT DIETER, 1992 : « Mesomobilization Organizing and Framing in Two Protest Campaigns in West Germany », *American Journal of Sociology* 98 (3), 555-595.
- GOBIN CORINNE, 1997 : *L'Europe syndicale : entre désir et réalité. Essai sur le syndicalisme et la construction européenne à l'aube du XXI^e siècle*, Bruxelles : Labor.
- GRANOVETTER MARK, 1973 : « The Strength of Weak Ties », *The American Journal of Sociology* 78 (5), 1360-1380.
- GRANOVETTER MARK, 1983 : « The Strength of Weak Ties : a Network Theory Revisted », *Sociological Theory* 1, 201-233.
- HAMMAN PHILIPPE, 2004 : « La production d'expertise, genèse d'un service public transfrontalier. Le réseau "Infobest" et l'aide aux travailleurs frontaliers », in JACOB STEVE et GENARD JEAN-LOUIS (dir.), *Expertise et action publique*, Bruxelles : Éditions de l'Université libre de Bruxelles, 99-112.
- HAMMAN PHILIPPE, 2005 : « Défendre les travailleurs frontaliers : les apprentissages de la légitimation dans l'Union européenne », *Revue Française de science politique* 55 (3), 445-476.
- HAMMAN PHILIPPE, 2006 : *Les travailleurs frontaliers en Europe : mobilités et mobilisations transnationales*, Paris : L'Harmattan.
- HAMMAN PHILIPPE, 2008a : « Profiteure oder Pioniere ? Vertretung von Grenzgängern in der Saar-Lor-Lux-Region », *Saarbrücker Hefte. Saarländische Zeitschrift für Kultur und Gesellschaft* 99, 85-91.
- HAMMAN PHILIPPE, 2008b : « Legal Expertise and Cross-border Workers'Rights: Action Group Skills facing European Integration », *International Journal of Urban and Regional Research* 32 (4), 860-881.
- HAMMAN PHILIPPE, 2009a : « Les organisations professionnelles au défi du travail transfrontalier entre France et Allemagne : interculturalité et transactions sociales », *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande* 41 (3), 435-455.
- HAMMAN PHILIPPE, 2009b : *Éléments pour une sociologie des espaces-frontières*, dossier d'habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université de Metz.
- HAMMAN PHILIPPE, MÉON JEAN-MATTHIEU et VERRIER BENOÎT (DIR.), 2002 : *Discours savants, discours*

militants. Mélange des genres, Paris : L'Harmattan.

HASSENTEUFEL PATRICK et PALIER BRUNO, 2001 : « Le social sans frontières? Vers une analyse transnationaliste de la protection sociale », *Lien social et politiques*, 45, 13-27.

HASSENTEUFEL PATRICK et PERNOT JEAN-MARIE (DIR.), 2009 : « Les syndicats à l'épreuve de l'Europe », dossier de la revue *Politique Européenne* 27.

IMIG DOUG et TARROW SIDNEY (ÉDS), 2001 : *Contentious Europeans. Protest and Politics in an Emerging Polity*, Lanham : Rowman-Littlefield.

LASCOURMES PIERRE, 1996 : « Rendre gouvernable: de la "traduction" au "transcodage". L'analyse du changement dans les réseaux d'action publique », in Curapp, *La gouvernabilité*, Paris : PUF, 325-338.

MCADAM DOUG, MCCARTHY JOHN et ZALD MAYER (ÉDS), 1996 : *Comparative Perspectives on Social Movements: Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*, New York : Cambridge University Press.

REGIN TANIA et WOLIKOW SERGE (dir.), 2002, *Les syndicalismes en Europe. À l'épreuve de l'histoire*, Paris : Syllepse, 37-47.

SNOW DAVID and BENFORD ROBERT, 1992 : « Master Frames and Cycles of Protest », in MORRIS ALDON D. and MUELLER CAROL (ÉDS), *Frontiers in Social Movement Theory*, New Haven : Yale University Press, 133-155.

WAGNER ANNE-CATHERINE, 2005 : *Vers une Europe syndicale. Une enquête sur la Confédération européenne des syndicats*, Paris : Éditions du Croquant.

WASSENBERG BIRTE, 2007 : *Vers une eurorégion? La coopération transfrontalière franco-germano-suisse dans l'espace du Rhin supérieur de 1975 à 2000*, Bruxelles : PIE - Peter Lang.

WILLEMEZ LAURENT, 2003 : « Engagement professionnel et fidélités militantes. Les avocats travaillistes dans la défense judiciaire des salariés », *Politix* 62, 145-164.

CROSS-BORDER WORKERS' COLLECTIVE REPRESENTATION AND THE EMERGENCE OF A NEW SOCIO-POLITICAL TRANSNATIONAL FRAME

This paper deals with the collective dimension of cross-border workers' pendular migrations around the eastern French borders. It questions the representation of a non-stabilized social group between unions forms and specific associations; their repertoires of mobilization founded on both force of numbers and expertise resources; and the process of institutionalisation of cross-border relations through different uses of European references (geographic, juridical and institutional ones).

Keywords: *Cross-border worker, unions, associations, mobilizations, border areas.*

DIE VERTRETUNG VON GRENZÜBERSCHREITENDEN ARBEITSKRÄFTEN: DAS AUFTAUCHEN EINES NEUEN SOZIO-POLITISCHEN TRANSNATIONALEN RAHMENS

In diesem Beitrag wird die Mobilität von grenzüberschreitenden Arbeitskräften über die nationalen Grenzen in Ostfrankreich thematisiert. Die Vertretung der Grenzgänger versteht sich zwischen Gewerkschaften und spezifischen Verbänden und deren oft gespannte Verhältnisse. Diese Organisationen begründen sich durch die Mitglieder- und Teilnehmerzahlen aber auch durch das Expertenpotential. Im Hintergrund ist die Europäisierung der Grenzräume auch institutionell zu betrachten.

Stichwörter: Grenzgänger, Gewerkschaften, Grenzgängerverbände, aktiv werden, Grenzraum.

Patrick Rérat, Doris Wastl-Walter Éditorial : Mobilités et développement transfrontalier	5
Rachid Belkacem, Isabelle Pigeron-Piroth Travail frontalier et développement transfrontalier au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux.....	13
Philippe Hamman La prise en charge collective des relations de travail transfrontalières : représenter un espace nouveau.....	29
Hervé Munz Les (im) mobiles frontières du patrimoine horloger dans l'Arc jurassien	43
Tamás T. Sikos Komárom et Komárno : ville divisée – commerce de détail transfrontalier	59
Antoine Beyer, Bernard Reitel La gouvernance des transports publics comme mesure de l'intégration transfrontalière en Europe de l'Ouest. L'exemple des trois Eurodistricts de Sarrebruck, Strasbourg et Bâle.....	77
Aurelio Vigani Transports, frontière et développement territorial de la Regio Insubrica	95
Rafael Costa, Thierry Eggerickx Diversité démographique et profils migratoires des espaces frontaliers belges	113
Samuel Carpentier, Claude Gengler, Philippe Gerber La mobilité résidentielle transfrontalière entre le Luxembourg et ses régions voisines : un panorama.....	135
Patrick Rérat, Alexandre Moine, Kevin Gertsch, Philippe Signoret La mobilité résidentielle transfrontalière dans l'Arc jurassien franco-suisse	153
Ágnes Erőss, Béla Filep, Patrik Tátrai, Monika Mária Váradi, Doris Wastl-Walter Stratégie éducative ou stratégie migratoire ? Les étudiants de Voïvodine en Hongrie	169
Koffi Nutefé Tsigbe Frontières et mobilité transfrontalière au Togo sous domination coloniale (1884-1960)	187
Marta Byrska-Szklarczyk La frontière de la violence. Les « fourmis » du poste frontière de Medyka comme société expérimentant la frontière.....	201
Patrick Rérat Recension	217